

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

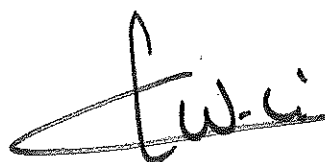
ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4418 (profil : Sciences biologiques) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang A	Mme	Cécile	BUTOR	Université Paris Diderot	P
Interne, rang A	Mme	Laurence	JORDAN	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Vianney	DESCROIX	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	Mme	Géraldine	LESCAILLE	Université Paris Diderot	VP
Interne, rang A	M.	Yves	BOUCHER	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Jean-François	NGUYEN	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Maria Clotilde	CARA	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Sandrine	MIDDENDORP	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Frederic	TOURNIER	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Patrick	LAURENTI	Université Paris Diderot	
Externe, rang A	Mme	Maria-Christina	MANZANARES	Université de Barcelone	
Externe, rang A	M	Olivier	OUDA	Université Paris 13	
Externe, rang A	Mme	Catherine	CHAUSSAIN	Université Paris Descartes	
Externe, rang A	M	Frederic	CUISINIER	Université de Montpellier	
Externe, rang A	Mme	Laurence	VICO	Université de Saint Etienne	
Externe, rang B	Mme	Claire	BARDET	Université Paris Descartes	
Externe, rang B	M	Luc	MALAVAL	Université Saint Etienne	
Externe, rang B	M	Kazutoyo	YASUKAWA	Université de Lorraine	
Externe, rang B	M	Frederic	LEZOT	Université de Nantes	
Externe, rang B	Mme	Aurélie	BENOIT	Université Paris Descartes	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Christine CLERICI